

## Délibération n°2024-09-24-23-CA

Relative au logement pour nécessité absolue de service à  
l'Institut universitaire de technologie (IUT)

### Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R. 2124-65 et R. 2124-68,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'avis de la Commission d'attribution d'un logement de fonction de l'Institut universitaire de technologie (IUT) en date du 25 juin 2024 relatif au logement pour nécessité absolue de service sur le Campus Etoile ;

**Considérant** que la Commission d'attribution d'un logement de fonction de l'Institut universitaire de technologie (IUT) a auditionné plusieurs candidats pour assurer la maintenance en continu sur le Campus Etoile,

**Considérant** que cette mission nécessite un logement pour nécessité absolue de service sur ledit campus,

**Considérant** que l'agent retenu par la Commission depuis en mars 2023 est chef d'exploitation de la maintenance, de la logistique et des travaux le site de l'IUT de Marseille Susini,

**Considérant** que l'intéressé dispose des compétences nécessaires pour assurer la maintenance en continu sur le Campus Etoile ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :**

**APPROUVE** l'attribution du logement en nécessité absolue de service sur le Campus Etoile du site de l'Institut universitaire de technologie.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres en exercice présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum physique : 18 membres présents**

Présents : 19 membres présents

Représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON



Publiée le : **01 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **01 OCT. 2024**